

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 317

7 mars 2007

SOMMAIRE

Ambo S.A.	15188	Lehman Brothers Captain No 2 Luxembourg S.à r.l.	15180
Arvic Sàrl	15173	Lehman Brothers Helsinki Holdings S.à r.l.	15214
Astilla S.A.	15174	Le Premier Investment III S.C.A.	15196
Autocars Zenners S.à r.l.	15172	Maghreb Invest Luxembourg S.A.	15170
BHL Investissements S.A.	15182	Monarch Beach Capital Group S.à r.l.	15214
Canto Lux S.A.	15173	Monarch Beach Capital Holdings S.à r.l.	15208
Charme, Décor S.à r.l.	15216	Monarch Beach Capital Holdings S.à r.l.	15214
CHIOS Société Anonyme Holding	15187	Pacific Lumber S.à r.l.	15177
CS S.à r.l.	15215	Pemara 4 S.à r.l.	15177
Cyber Fin UK	15174	Pilkington Australia Finance Pty Ltd	15189
E.L.S. (Euro-Lift Systeme) A.G.	15170	Playtrade	15171
E. Miroglio S.A.	15207	Prentice S.A.	15189
Escorial Development	15175	Professional Business Software S.à r.l.	15171
European Relocation Services S.A.	15175	Sama Holding S.A.	15180
Expression 3	15172	SOA Management	15170
G.I.T.E.N. Groupe International des Technologies Naturelles	15194	Swiss Life Immo-Arlon	15215
G.I.T.E.N. Groupe International des Technologies Naturelles	15194	Targa S.A.	15194
Golden Share S.A.	15193	Telles Holding S.à r.l.	15208
Green No. 3 Holding S.à r.l.	15207	TPF Associates Inc.	15174
Green No. 3 Holding S.à r.l.	15214	Ulvsonda Real Estate	15177
Gruppo Holding S.A.	15186	USK & P S.A.	15193
Hôtel-Restaurant Bernini S.à r.l.	15171	USK & P S.A.	15193
ISOS S.à r.l.	15171	Valtro Holding S.A.	15189
Jade Participations S.à r.l.	15195	Vapi Sàrl	15172
Jeanfin S.A.	15207	Viky S.A.	15189
Kaempff-Kohler S.à r.l.	15193	Wentworth S.A.	15186
Kalle Development S.à r.l.	15194	Wentworth S.A.	15188
Kellner Group & Associés S.A.	15182	Zarlux S.A.	15186
Kepler P.O.S. S.A.	15170	Zatto Group S.A.	15173
Lehman Brothers Captain No 1 Luxembourg S.à r.l.	15179		
Lehman Brothers Captain No 1 Luxembourg S.à r.l.	15215		

E.L.S. (Euro-Lift Systeme) A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5531 Remich, 1A, route de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 103.024.

Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007013685/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02438. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070005308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Maghreb Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 105.166.

Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007013686/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02441. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070005304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Kepler P.O.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 80.046.

Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007013688/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01452. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070005294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

SOA Management, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 105.497.

FIDOMES dénonce avec effet immédiat la convention de domiciliation du siège de la société avenue le 21 août 2006.

Capellen, le 13 décembre 2006.

Pour FIDOMES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007014266/825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01045. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Professional Business Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5720 Aspelt, 13, rue Gennerwies.

R.C.S. Luxembourg B 83.530.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Pour PROFESSIONAL BUSINESS SOFTWARE S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007013883/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01679. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070005645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Hôtel-Restaurant Bernini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3254 Bettembourg, 163, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 54.787.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Pour HOTEL-RESTAURANT BERNINI S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007013887/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01676. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070005638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

ISOS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6166 Ernster, 57, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 44.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Pour ISOS S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007013889/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01675. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070005633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Playtrade, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 117.514.

FIDOMES dénonce avec effet immédiat la convention de domiciliation du siège de la société avenue le 16 mai 2006.

Capellen, le 15 décembre 2006.

Pour FIDOMES, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007014267/825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00190. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Autocars Zenners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5439 Remerschen, 4, Schengerwiss.

R.C.S. Luxembourg B 57.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Pour AUTOCARS ZENNERS S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007013891/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01672. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070005623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Vapi Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4534 Differdange, 1, rue de la Cléf.

R.C.S. Luxembourg B 83.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Pour VAPI S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007013892/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01669. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070005618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Expression 3, Société Anonyme.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 40, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 68.250.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Pour EXPRESSION 3 S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007013893/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01667. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070005613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Canto Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 37.314.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007014275/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02886. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Arvic Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3752 Rumelange, 2, rue Saint Sébastien.

R.C.S. Luxembourg B 84.992.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Pour ARVIC S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007013895/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01664. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070005608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Zatto Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 78.843.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2006 les mandats des Administrateurs Mme Danielle Schroeder, MM. Quentin Alfred Frank Buckland, Oliver Waring, Frank Micheal Waring et Max Glauser ont été renouvelés pour une durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012. Le mandat du Commissaire aux comptes BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., Luxembourg, a été renouvelé pour une durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour ZATTO GROUP S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

L. Heck / S. Wallers

- / Senior Vice-President

Référence de publication: 2007014070/1017/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA00995. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070005920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Cyber Fin UK, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 48.402,48.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.526.

—
DISSOLUTION

Extrait des résolutions de clôture de liquidation prises le 21 décembre 2006 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'associé unique de la société

Il résulte des résolutions adoptées en date du 21 décembre 2006 lors de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique de la Société (l'Assemblée) que:

- l'Assemblée décide de clôturer la liquidation de la Société à la date du 21 décembre 2006; et
- l'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés à son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, pendant une période de cinq années à partir de la date de clôture de la liquidation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007014156/5499/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02819. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070005161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Astilla S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 77.452.

—
L'assemblée tenue le 27 décembre 2006 à 10.00 heures au siège social a décidé:

- D'établir son siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- De nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet à partir du 27 décembre 2006, Mme Sarah Bravetti, née le 27 juillet 1979 à Villerupt, France, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, M. Sébastien Felici, né le 31 mai 1978, à Villerupt, France, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, M. Fabrice Rota, né le 19 février 1975, à Mont-Saint-Martin, France, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, M. Marco Lagona, né le 18 avril 1972, à Milan, Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, leur mandat ayant pour échéance l'assemblée générale approuvant les comptes 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

ASTILLA S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2007014155/24/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02564. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070005420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

TPF Associates Inc., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 950.000,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 101.266.

—
DISSOLUTION

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société du 27 décembre 2006 que:

- la liquidation de la Société est clôturée et la Société a cessé d'exister,

- les documents sociaux de la Société resteront pour une période de 5 ans aux bureaux de MAITLAND LUXEMBOURG S.A., 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007014158/631/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02459. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070005230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

European Relocation Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 115, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 99.600.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007014326/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00224. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Escorial Development, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 55.906.

L'an deux mille six, le douze décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de ESCORIAL DEVELOPMENT, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juillet 1996, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 558 du 30 octobre 1996.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 5 mars 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 450 du 20 juin 1998. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 13 juin 2002, dont extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1 227 du 20 août 2002.

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Luciano Dal Zotto, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire:

Madame Silvia Pereira, employée privée, demeurant à L-5355 Oetrange.

L'Assemblée élit comme scrutateurs:

1) Monsieur Nico Becker, administrateur de sociétés, demeurant à L-5680 Dalheim;

2) Monsieur José Vaz, employé privé, demeurant à L-7784 Bissen.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les dix mille cinq cents (10.500) actions d'une valeur nominale de cent cinquante-trois euros (153,- EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million six cent six mille cinq cents euros (1.606.500,- EUR), sont représentées à la présente Assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations écrites et déclarant avoir pris préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires présents, des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexés au présent acte les pouvoirs des actionnaires représentés.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la société à concurrence de deux millions quatre-vingt-huit mille quatre cent cinquante euros (2.088.450,- EUR), pour le porter de son montant actuel d'un million six cent six mille cinq cents euros (1.606.500,- EUR) à trois millions six cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent cinquante euros (3.694.950,- EUR), par l'émission de treize mille six cent cinquante (13.650) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent cinquante-trois euros (153,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions anciennes;

2) Souscription et libération de cette augmentation de capital par la société anonyme de droit français EUROPATWEB, avec siège à F-75008 Paris, 11, rue François 1^{er}; renonciation par les autres actionnaires à leur droit préférentiel de souscription;

3) Modification de l'article cinq des statuts de la société, pour les mettre en concordance avec ce qui précède;

4) Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de son Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé son ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de deux millions quatre-vingt-huit mille quatre cent cinquante euros (2.088.450,- EUR), pour le porter de son montant actuel d'un million six cent six mille cinq cents euros (1.606.500,- EUR) à trois millions six cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent cinquante euros (3.694.950,- EUR), par l'émission de treize mille six cent cinquante (13.650) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent cinquante-trois euros (153,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions anciennes.

De l'accord unanime de l'Assemblée, et pour autant que de besoin, les actionnaires renoncent à leur droit préférentiel de souscription en faveur de la société anonyme de droit français EUROPATWEB, avec siège à F-75008 Paris, 11, rue François 1^{er}, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 393 439 948.

Souscription et libération

Ces nouvelles actions ont été souscrites par EUROPATWEB, société anonyme préqualifiée.

Ces actions nouvellement émises et souscrites ont été libérées intégralement par un versement en numéraire de deux millions quatre-vingt-huit mille quatre cent cinquante euros (2.088.450,- EUR), laquelle somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente, le texte de l'article cinq des statuts de la société est le suivant:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de trois millions six cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent cinquante euros (3.694.950,- EUR), représenté par vingt-quatre mille cent cinquante (24.150) actions d'une valeur nominale de cent cinquante-trois euros (153,- EUR) chacune, entièrement libérées. »

Frais

Les dépenses, charges, frais, rémunérations de toute nature qui incombent à la société en raison du présent acte sont estimés à la somme de vingt-cinq mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 15.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: L. Dal Zotto, S. Pereira, N. Becker, J. Vaz, G. d'Huart.

Enregistré à Esch/Alzette, le 20 décembre 2006, vol. 922, fol. 101, case 11. — Reçu 20.884,50 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 8 janvier 2007.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007014248/207/79.

(070006714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Ulvsunda Real Estate, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.419,47.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 67.823.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Pour ULVSUNDA REAL ESTATE

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007014261/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02229. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Pacific Lumber S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Pemara 4 S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 115.221.

In the year two thousand and six, on the eleventh day of December.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company TRIZEC 3 S.à r.l., a company organised and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 69 A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (TRIZEC 3), registered to the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 115 220,

duly represented by Maître Juliette Mayer, «avocat à la Cour», residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on private seal by TRIZEC 3 on December 11, 2006.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The presaid TRIZEC 3 is the sole member of the company PACIFIC LUMBER S.à r.l. (formerly known as PEMARA 4 S.à r.l.), having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69 A, boulevard de la Pétrusse, registered to the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 115221, incorporated by a deed received by Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing professionally in Luxembourg on March 30, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C, number 1123 dated on June 9th, 2006, which articles of association have been amended by a notarial deed of July 20, 2006 received by Maître Tom Metzler, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C, number 1893 dated October 9, 2006 and by a notarial deed of December 8, 2006 received by Maître Gérard Lecuit, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (hereinafter referred to as the «Company»).

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of sole member of the Company has requested the undersigned notary to state its following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of eighteen thousand seven hundred euros (EUR 18,700.-) in order to bring it from its present amount of ninety-five thousand euros (EUR 95,000.-) represented by nine hundred fifty (950) corporate units with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euros) each, to the amount of one hundred and thirteen thousand seven hundred euros (EUR 113,700.-) represented by one thousand one hundred and thirty-seven (1,137) corporate units with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

Second resolution

The sole member resolves to issue one hundred eighty-seven (187) new corporate units with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each, having the same rights and obligations as the nine hundred fifty (950) existing corporate units.

Subscription - Payment

The sole member, represented as stated here above, declares to subscribe to the one hundred eighty-seven (187) new corporate units with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing ones, for an aggregate value of eighteen thousand seven hundred euros (EUR 18,700.-) and to make payment in full for such new corporate units by a contribution in cash amounting to eighteen thousand seven hundred euros (EUR 18,700.-).

It results from a bank certificate that the amount of eighteen thousand seven hundred euros (EUR 18,700.-) is at the Company's disposal.

The sole member of the Company formally acknowledges the availability of the aggregate amount of eighteen thousand seven hundred euros (EUR 18,700.-) to the Company.

Third resolution

The sole member resolves to amend the first paragraph of the Article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the resolved capital increase.

Consequently, the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company is replaced by the following text:

«The subscribed corporate capital is set at one hundred and thirteen thousand seven hundred euros (EUR 113,700.-) represented by one thousand one hundred thirty-seven (1,137) corporate units with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.»

Fourth resolution

The sole member resolves to empower any one manager of the Company, with single signatory powers, to carry out any necessary formality in relation to the above resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 2,200.- (two thousand two hundred Euros).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the Office, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le onze décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société TRIZEC 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 69 A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (TRIZEC 3), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115 220,

dûment représentée par Maître Juliette Mayer, «avocat à la Cour», demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé par TRIZEC 3 le 11 décembre 2006.

Le procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société préqualifiée TRIZEC 3 est l'associée unique de la société PACIFIC LUMBER S.à r.l. (anciennement PEMARA 4, S.à r.l.), avec siège social à L-2320 Luxembourg, 69 A, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115221, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, en date du 30 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1123 du 9 juin 2006 dont les statuts ont été modifiés par un acte reçu par Maître Tom Metzler, en date du 20 juillet 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1893 du 9 octobre 2006 et par un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, en date du 8 décembre 2006, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (ci-après la «Société»).

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associée unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter ses résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-huit mille sept cents euros (EUR 18.700.-), pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 95.000.-), représenté par

neuf cent cinquante (950) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, au montant de cent treize mille sept cents euros (EUR 113.700,-), représenté par mille cent trente-sept (1.137) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associée unique décide d'émettre mille cent trente-sept (1.137) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les neuf cent cinquante (950) parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associée unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire cent quatre-vingt-sept (187) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes, pour le montant total de dix-huit mille sept cents euros (EUR 18.700,-) et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en espèces d'un montant de dix-huit mille sept cents euros (EUR 18.700,-).

Il résulte d'un certificat bancaire que la somme de dix-huit mille sept cents euros (EUR 18.700,-) est à la disposition de la Société.

L'associée unique de la Société reconnaît expressément que le montant global de dix-huit mille sept cents euros (EUR 18.700,-) est à la libre disposition de la Société.

Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital résolue.

En conséquence, l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent treize mille sept cents euros (EUR 113.700,-), représenté par mille cent trente-sept (1.137) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune».

Quatrième résolution

L'associée unique décide de donner pouvoir à tout gérant de la Société, avec pouvoirs de signature individuels, afin d'effectuer les formalités nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 2.200,- (deux mille deux cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire, ès-qualités qu'elle agit, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Mayer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, vol. 156S, fol. 56, case 2. — Reçu 187 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2006.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007015319/220/133.

(070007239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Lehman Brothers Captain No 1 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 34.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 109.684.

Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Pour *LEHMAN BROTHERS CAPTAIN No 1 LUXEMBOURG S.à r.l.*
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007014262/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02296. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Lehman Brothers Captain No 2 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 35.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 109.683.

Le bilan au 30 novembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Pour *LEHMAN BROTHERS CAPTAIN No 2 LUXEMBOURG S.à r.l.*
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007014264/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02278. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Sama Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 72.722.

DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth day of December.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

Mr Gilles Rolando, private employee, residing professionally in Luxembourg (the «Proxy holder») acting as a special proxy of FAIRLAND PROPERTY LIMITED having its registered office in Wickams Cay 1, Road Town Tortola, British Virgin Islands,

(the «Principal») by virtue of a proxy under private seal given on December 22nd, 2006.

which, after having been initialed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with the present deed.

The Proxy holder declared and requested the notary to act the following:

I. SAMA HOLDING S.A. (the «Company»), a company having its registered office at Luxembourg, 73, côte d'Eich, registered in the Companies and Trade Register in Luxembourg, under Section B number 72.722, has been incorporated by deed of M^e Paul Frieders, notary residing in Luxembourg on November 15th, 1999 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 60, of January 19th, 2000.

II. The subscribed capital of the Company is presently fixed at thirty-five thousand United States Dollars (USD 35,000.-) divided into three hundred and fifty (350) redeemable shares with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of association and the financial standing of the Company;

IV. The Principal holds all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution;

VI. As a consequence of such dissolution, the Principal gives full discharge to all directors and to the statutory auditor of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled; and

VIII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at the following address Luxembourg, 74, côte d'Eich.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After the document had been read, the aforementioned Proxy holder signed the present original deed together with the undersigned notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Gilles Rolando, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Mandataire») agissant en sa qualité de mandataire spécial de FAIRLAND PROPERTY LIMITED ayant son siège social établi à Wickams Cay 1, Road Town Tortola, British Virgin Islands, (l'«Associée unique») en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 22 décembre 2006,

laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. SAMA HOLDING S.A. (la «Société»), une société ayant son siège social au Luxembourg, 74, côte d'Eich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 72.722, a été constituée suivant acte reçu par M^e Paul Frieders notaire de résidence à Luxembourg en date du 15 novembre 1999 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 60 du 19 janvier 2000;

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de trente-cinq mille United States Dollars (35.000,- USD), divisé en trois cent cinquante (350) actions rachetables d'une valeur nominale de cent United States Dollars (100,- USD) chacune;

III. L'Associée Unique déclare:

- avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. être propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. - que l'ensemble des dettes de la Société ont été réglées et qu'elle a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'elle sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VI. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par l'Associée Unique aux administrateurs et au réviseur de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société; et

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante Luxembourg, 74, côte d'Eich.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une traduction en français et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Rolando, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, vol. 157S, fol. 10, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 10 janvier 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007014484/206/82.

(070006706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Kellner Group & Associés S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 123.267.

—
*Extrait des délibérations portant à publication de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
tenue au siège social de la société, en date du 29 novembre 2006, à 19.00 heures*

Décisions:

L'assemblée, à l'unanimité des associés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre, est appelé aux fonctions d'administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2011:

Monsieur Alain Noullet, employé privé, né le 2 novembre 1960 à Berchem Sainte Agathe (Belgique), demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007014265/4286/23.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04521. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

BHL Investissements S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 123.247.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1. BHL RESOURCES LIMITED INC., société de droit panaméen ayant son siège social à The Century Tower, Piso 16, Oficina 1621, Via Ricardo J. Alfaro, Panama, République de Panama, enregistrée auprès du Registre de Panama, «Micro-jacket 331754, Film 54768, Frame 61»,

ici représentée par Monsieur Guy Hornick, ci-après nommé,
spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 11 décembre 2006,

2. Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

3. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L1528 Luxembourg.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de BHL INVESTISSEMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration

à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, la gestion et la vente, sous quelque forme que ce soit, de tous biens mobiliers ou immobiliers situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à 600.000,- EUR (six cent mille euros) représenté par 60.000 (soixante mille) actions d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de 6.000.000,- EUR (six millions d'euros) qui sera représenté par 600.000 (six cent mille) actions d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 22 décembre 2011, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 3^{ème} mercredi du mois de juin à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les 60.000 (soixante mille) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré (en EUR)
1. BHL RESOURCES LIMITED, prequalifiée	59.998	599.980,-
2. M. Guy Hornick, prénommé	1	10,-
3. M. John Seil, prénommé	1	10,-
Totaux:	60.000	60.000,-

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de 600.000,- EUR (six cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 7.950,- EUR

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Guy Hornick, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

2. Monsieur Luc Hansen, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

3. Monsieur John Seil, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Monsieur Guy Hornick est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant: à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Hornick, J. Seil, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, vol. 156S, fol. 53, case 2. — Reçu 6.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 8 janvier 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007014593/206/205.

(070005988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Gruppo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 64.345.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007014276/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02884. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Zarlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 114.665.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007014277/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02890. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Wentworth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 85.221.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007014278/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02891. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070006084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

CHIOS Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 82.007.

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre.

Par devant Maître Jean Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CHIOS SOCIETE ANONYME HOLDING, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 avril 2001, publié au Mémorial C numéro 1078 du 28 novembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Paul Van Waelem, administrateur de société, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Paule Kohn-Thibo, employée privée, demeurant à Luxembourg-Bonnevoie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Joseph Renders, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Annulation du capital autorisé existant.
- 2) Création d'un nouveau capital autorisé de 3.750.000,00 EUR.
- 3) Autorisation du Conseil d'administration d'émettre des obligations.
- 4) Modification des statuts consécutive.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée générale décide d'annuler le capital autorisé actuel et d'instaurer un nouveau capital autorisé de trois millions sept cent cinquante mille euros (3.750.000,00 EUR).

Elle décide encore d'autoriser le conseil d'administration à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, sur le vu d'une renonciation expressément énoncée par les actionnaires existants quant à leur droit préférentiel de souscription des obligations convertibles à émettre éventuellement.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trois cent soixante-quinze mille euros (375.000,00 EUR) représenté par trois mille sept cent cinquante (3.750) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,00 EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est fixé à trois millions sept cent cinquante mille euros (3.750.000,00 EUR) représenté par trente-sept mille cinq cents (37.500) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,00 EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 19 décembre 2011, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions

nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit, et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: M. P. Van Waelem, M. P. Thibo, M. J. Renders, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, vol. 156S, fol. 83, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

J.-P. Hencks.

Référence de publication: 2007014302/216/78.

(070006716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Wentworth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 85.221.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007014279/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02893. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Ambo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 42.057.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007014280/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02894. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Prentice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 65.143.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007014285/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02896. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Viky S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 49.855.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007014286/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02898. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Valtro Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 81.983.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007014287/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02900. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Pilkington Australia Finance Pty Ltd, Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 25.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 120.873.

In the year two thousand and six, on the seventh day of December.

Before Maître Martine Decker, notary public residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, at 11.30 a.m.,

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of PILKINGTON AUSTRALIA FINANCE PTY LTD, S.à r.l., (the «Company»), a company with limited liability, having its registered office at C/- PHILLIPS FOX, Level 17, 140 William Street, Melbourne, Victoria Australia 3000, incorporated by a deed of constitution enacted on the 6 October 2006, and registered with the Australian Securities and Investments Commission the same day under Australian Company Number 121.968.018 with effective place of management and control at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 120.873. The legal publication in the «Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations» is under process.

The background to this meeting is as follows:

- The structure of the NSG/PILKINGTON group of companies, and in particular the structure of the group's Luxembourg and Australian operations is currently undergoing a corporate re-organisation.

- As part of the re-organisation, the Company was incorporated. The initial shareholders in the Company were PILKINGTON LUXEMBOURG NO. 2, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg who held 5 ordinary shares issued at AUD 50.- each and PILKINGTON LUXEMBOURG NO. 3, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg who held 495 ordinary shares also issued at AUD 50.- each.

- The Company was incorporated for the primary reason of acquiring the 1% partnership interests in the PILKINGTON AUSTRALIA INVESTMENTS LIMITED PARTNERSHIP held by PILKINGTON LUXEMBOURG NO. 2, S.à r.l., and the 99% interest in the PILKINGTON AUSTRALIA INVESTMENTS LIMITED PARTNERSHIP held by PILKINGTON LUXEMBOURG NO. 3, S.a r.l., so that it could act as the head Australian company for Pilkington's operations. It is proposed that in consideration for the Company being transferred notably 1% of the interests in the PILKINGTON AUSTRALIA INVESTMENTS LIMITED PARTNERSHIP from PILKINGTON LUXEMBOURG NO. 2, S.à r.l., and 99% of the interests in the PILKINGTON AUSTRALIA INVESTMENTS LIMITED PARTNERSHIP from PILKINGTON LUXEMBOURG NO. 3, S.a r.l., that the Company will issue 215 fully paid ordinary shares in the Company with a value of AUD 5,000.- each to PILKINGTON LUXEMBOURG NO. 2, S.à r.l., and 21,285 fully paid ordinary shares in the Company with a value of AUD 5,000.- each to PILKINGTON LUXEMBOURG NO. 3, S.à r.l.

- To ensure compliance with Australia taxation law and Australian Taxation Office's requirements for Capital Gains Tax relief that no shares in the Company be held by any transferor of a partnership interest prior to such transfer, PILKINGTON LUXEMBOURG NO. 2, S.à r.l., and PILKINGTON LUXEMBOURG NO. 3, S.à r.l., have transferred the 5 ordinary shares and the 495 ordinary shares in the Company respectively held by them in the Company to PILKINGTON LUXEMBOURG NO. 1, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg prior to any transfer of the partnership interests. The transfer of these shares to PILKINGTON LUXEMBOURG NO. 1, S.à r.l., took place and was registered by the Company immediately prior to the signing of these resolutions. As such, PILKINGTON LUXEMBOURG NO. 1, S.à r.l., owns 100% of the shares in the Company.

- To further facilitate the issue of further ordinary shares in the Company at AUD 5,000.- each, and the additional requirement of the Australian Taxation Office that there be no more than 5 issued shares in the Company at the time of transfer of such partnership interests, it is proposed that the 500 fully paid ordinary shares issued in the Company and held by PILKINGTON LUXEMBOURG NO. 1, S.à r.l., be consolidated into 5 fully paid ordinary shares, each thus having a nominal value of AUD 5,000.- per share.

Here represented by Mr. Laurent Fessmann, lawyer, with professional address at 398, route d'Esch L-1471 Luxembourg, by virtue of power of attorney dated 6 December 2006, which, signed by the appearing person and the notary, shall remain annexed thereto to be registered with the minutes.

The sole shareholder of the Company, exercising the powers of the General Meeting, requests the notary to act that:

I.- It is tabled a form of consent, executed by the sole shareholder holding the necessary number of shares, agreeing that the resolutions specified in the notice of meeting might be proposed and passed despite less than the required period of notice of meeting having been given.

II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Consolidate the 500 (five hundred) shares of the Company having a nominal value of AUD 50.- (fifty Australian Dollars) each into 5 (five) shares having a nominal value of AUD 5,000.- (five thousand Australian Dollars) each;

2.- Amend clauses 8.1 and 8.2 of the Constitution of the Company relating to the share capital in order to reflect the consolidation of the shares of the Company into 5 (five) shares having a nominal value of AUD 5,000.- (five thousand Australian Dollars) each pursuant to the above resolution.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It was resolved that, in accordance with clause 8.3.2 of the Constitution of the Company (the «Constitution»), the 500 (five hundred) fully paid up ordinary shares of the Company having a nominal value of AUD 50.- (fifty Australian Dollars) each be consolidated into 5 (five) ordinary fully paid up shares on a 100:1 basis so that each share has a nominal value of AUD 5,000.- (five thousand Australian Dollars) (the «Consolidation»), such Consolidation being effective immediately.

It was further resolved to cancel the existing share certificate and to issue new share certificates for 5 (five) ordinary shares to the sole shareholder of the Company, PILKINGTON LUXEMBOURG NO. 1, S.à r.l.

It was further resolved to undertake all steps necessary to update the Company's records and to execute all documents required in order to comply with both Luxembourg and Australian law (Corporations Act 2001 (Cth)).

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend clauses 8.1 and 8.2 of the Constitution as follows (the other paragraphs remaining the same):

«8.1 The share capital of the Company is set at AUD 25,000.- (twenty-five thousand Australian Dollars), represented by 5 (five) shares with a nominal value of AUD 5,000.- (five thousand Australian Dollars) each.

8.2 Notwithstanding any other provision of this document, the Company must at all times maintain a minimum total share capital of no less than AUD 25,000.- (twenty-five thousand Australian Dollars) at AUD 5,000.- (five thousand Australian Dollars) per share fully paid up.»

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 1,500.-.

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned at 12.15 p.m.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le sept décembre.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché du Luxembourg, soussignée, à 11.30 heures,

S'est réuni en assemblée générale extraordinaire l'associé unique de PILKINGTON AUSTRALIA FINANCE PTY LTD, S.à r.l. (la «Société»), société à responsabilité limitée ayant son siège social à C/- PHILLIPS FOX, Level 17, 140 William Street, Melbourne, Victoria Australia 3000, constituée par un acte notarié daté du 6 octobre 2006 et enregistrée sous le numéro «Australian Company Number» 121 968 068 ayant son siège effectif de direction et de contrôle au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 120.873. La publication légale dans le «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» est en cours.

Le contexte présidant à l'organisation de cette réunion est exposé ci-après:

- La structure du groupe de Sociétés NSG/PILKINGTON, et en particulier le sous-groupe Luxembourgeois et Australien fait l'objet d'une restructuration.

- Dans le cadre de cette restructuration, la Société a été constituée.

- Les fondateurs de la Société étaient PILKINGTON LUXEMBOURG NO. 2, S.à r.l., une société gouvernée par le droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg qui détenait 5 parts sociales ordinaires émises à 50,- AUD chacune et PILKINGTON LUXEMBOURG NO. 3, S.à r.l., une société régie par le droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg qui détenait 495 parts sociales ordinaires également émises à 50,- AUD chacune.

- La Société a été constituée dans le principal but d'acquérir 1% du partnership PILKINGTON INVESTMENTS LIMITED de PILKINGTON LUXEMBOURG NO. 2, S.à r.l., ainsi que 99 % du partnership PILKINGTON INVESTMENTS LIMITED détenu par PILKINGTON LUXEMBOURG NO. 3, S.à r.l. en sorte qu'elle puisse opérer à la tête de la société australienne pour les opérations de PILKINGTON. En contre partie notamment de l'apport de 1% de participation dans le partnership PILKINGTON AUSTRALIA INVESTMENTS LIMITED détenu par PILKINGTON LUXEMBOURG NO. 2, S.à r.l. et 99% de participation dans le partnership PILKINGTON AUSTRALIA INVESTMENTS LIMITED détenu par PILKINGTON LUXEMBOURG NO. 3, S.à r.l., il a été proposé que la Société émette 215 parts sociales ordinaires libérées d'une valeur nominale de 5.000,- AUD chacune en faveur de PILKINGTON LUXEMBOURG NO. 2, S.à r.l. et 21.285 parts sociales ordinaires libérées d'une valeur nominale de 5.000,- AUD chacune en faveur de PILKINGTON LUXEMBOURG NO. 3, S.à r.l.

- Conformément au droit fiscal australien ainsi que les exigences administratives de l'administration fiscale afférentes à l'exemption sur les plus values, aucune action de la Société ne doit être détenue par un cédant ayant une participation dans un partnership avant un tel transfert. Ainsi le transfert par PILKINGTON LUXEMBOURG NO. 2, S.à r.l. et PILKINGTON LUXEMBOURG NO. 3, S.à r.l. des 5 parts ordinaires et des 495 parts ordinaires détenues dans la Société à PILKINGTON LUXEMBOURG NO. 1, S.à r.l. une société de droit luxembourgeois avec siège à 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avant tout transfert de participations dans le partnership, a été effectué et enregistré immédiatement par la Société avant la signature de cette résolution. De ce fait, PILKINGTON LUXEMBOURG NO. 1, S.à r.l. détient 100% des actions de la Société.

- Afin de faciliter l'émission de nouvelles actions ordinaires par la Société d'une valeur nominale de 5.000,- AUD chacune, et de surcroît, les exigences administratives de l'administration fiscale australienne au titre desquelles pas plus de 5 actions doivent être émises par la Société au moment du transfert du partnership interest, il est proposé que les

500 parts sociales ordinaires entièrement libérées émises par la Société et détenues par PILKINGTON LUXEMBOURG NO. 1, S.à r.l. soient consolidées en 5 parts sociales ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de 5.000,- AUD chacune.

- Ici représentée par M^e Laurent Fessmann, avocat, ayant comme adresse professionnelle le 398, route d'Esch L-1471 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 6 décembre 2006, laquelle signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera ci-annexée au présent acte pour être enregistrées avec l'acte.

- L'associé unique de la Société exerçant les pouvoirs de l'assemblée prie le notaire d'acter que:

I.- Il est établi une forme de consentement, exécuté par l'associé unique détenant le nombre nécessaire de parts, accordant que les résolutions spécifiées dans la notice de l'assemblée pourront être proposées et approuvées sans que la période requise par la notice n'ait été respectée.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda:

1.- Consolidation des 500 (cinq cents) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 50,- AUD (cinquante dollars australiens) chacune en 5 (cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 5.000,- AUD (cinq mille dollars australiens) chacune;

2.- Modification des clauses 8.1 et 8.2 des statuts de la société relative au capital social corollairement la consolidation des parts sociales de la Société en 5 (cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 5.000,- AUD (cinq mille dollars australiens) chacune conformément aux précédentes résolutions.

Ces faits étant exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes sont adoptées:

Première résolution

Il est décidé qu'en application de la clause 8.3.2 des statuts de la Société (les «Statuts»), les 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires de la Société entièrement libérées d'une valeur nominale unitaire de 50,- AUD (cinquante dollars australiens) soient consolidées en 5 (cinq) parts sociales ordinaires entièrement libérées sur une base de 100:1 en sorte que chaque part sociale ait une valeur nominale de 5.000,- AUD (cinq mille dollars australiens) (la «Consolidation»), cette consolidation prenant effet immédiat.

Il a été également décidé que le certificat de parts sociales existant soit annulé et qu'un nouveau certificat de parts sociales pour 5 (cinq) parts sociales ordinaires soit émises en faveur de l'associé unique de la Société, PILKINGTON LUXEMBOURG NO. 1, S.à r.l.

Il a été également décidé d'entreprendre toutes les mesures nécessaires à la modification des registres de la Société et de signer tous documents requis pour assurer la conformité aux lois luxembourgeoises et australiennes (Corporations Act 2001 (Cth)).

Seconde résolution

En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, il a été décidé à l'unanimité que les clauses 8.1 et 8.2 des statuts de la Société soient modifiées comme suit (les autres paragraphes restant inchangés):

«8.1 Le capital social minimum de la Société s'élève à 25.000,- AUD (vingt cinq mille dollars australiens) représenté par 5 (cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 5.000,- AUD (cinq mille dollars australiens) chacune.

8.2 Nonobstant toute disposition contraire dans ce document, la Société doit à tout moment maintenir le capital social de la Société à 25.000,- AUD (vingt cinq mille dollars australiens) composé de parts sociales intégralement libérées de 5.000,- AUD (cinq mille dollars australiens) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ 1.500,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.15 heures.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture donnée au comparant, lequel a signé avec nous, notaire, le présent procès-verbal.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare que, sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaut et fera seul foi.

Signé: L. Fessmann, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, vol. 156S, fol. 52, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le jeudi 28 décembre 2006.

M. Decker.

Référence de publication: 2007014305/241/189.

(070006720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

USK & P S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 85.434.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007014291/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02905. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

USK & P S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 85.434.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007014292/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02908. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Golden Share S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 111.920.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007014294/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02910. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Kaempff-Kohler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-6947 Niederanven, 11, Z.I. Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 42.379.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007014352/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX06680. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Targa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 67.250.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007014296/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03167. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

G.I.TE.N. Groupe International des Technologies Naturelles, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 41.153.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007014298/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03169. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

G.I.TE.N. Groupe International des Technologies Naturelles, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 41.153.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007014300/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03170. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Kalle Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 766.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 101.670.

Extract of the resolutions taken by the shareholders on October 26th, 2006

1. Resignation of Mr Denis Leroy, investment director, residing at 23, avenue Foch, La Garenne Colombe, 92250, France as Manager of category B is accepted. His replacement would not be proceeded.

Suit la traduction de ce qui précède en anglais:

Extrait de la résolution prise lors de la réunion des actionnaires du 26 octobre 2006

1. La démission de Monsieur Denis Leroy, Directeur d'investissement, résidant au 23, avenue Foch, La Garenne Colombe, 92250 de son poste de gérant de Catégorie B de la société est acceptée. Il n'a pas été pourvu à son remplacement.

For true copy / Certifié sincère et conforme
KALLE DEVELOPMENT S.à r.l.
Signature / Signature
Manager A / B Manager

Référence de publication: 2007014605/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02692. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Jade Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 300.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 89.674.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth day of December.

Before us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

Has appeared:

JADE FORTUNE LIMITED, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at George Town, Cayman Islands,

here represented by Miss Elodie Vincent, private employee, residing professionally in L-2220 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in on December 14th, 2006.

Said proxy signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

- JADE PARTICIPATION S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company («Société à responsabilité limitée»), with registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 89.674, (hereinafter referred to as «the Company») has been incorporated by deed of the undersigned notary on October 22, 2002, published in the Mémorial C number 1729 of December 4, 2002.

- The share capital of the Company presently amounts to three hundred thousand US Dollars (USD 300,000.-) consisting of three thousand (3,000) shares of one hundred US Dollars (USD 100.-) each.

- The appearing person is the sole owner of all the shares of the Company.

- The appearing person, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

- The appearing person, as the liquidator of the Company, declares that all liabilities of the Company have been settled.

- The activity of the Company has ceased; all assets and liabilities, if any, of the Company are transferred to the sole shareholder; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

- The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company for the exercise of their mandate as of today.

- The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

JADE FORTUNE LIMITED, une société régie par le droit des Iles Caïmans, avec siège social à George Town, Iles Caïmans,

ici représentée par Mademoiselle Elodie Vincent, employée privée, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 14 décembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- JADE PARTICIPATION S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 89.674 (ci-après la «Société»), a été constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire le 22 octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 1729 du 4 décembre 2002.

- La Société a actuellement un capital social de trois cent mille US Dollars (USD 300.000,-), représenté par trois mille (3.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent US Dollars (USD 100,-) chacune.

- La comparante est propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société.

- Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif de la Société est réglé.

- L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement, s'il y en a, de tous les engagements de la Société; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'associée unique donne pleine et entière décharge aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège social de la Société dissoute.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Vincent, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, vol. 157S, fol. 10, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 10 janvier 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007014316/206/83.

(070006710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Le Premier Investment III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.001,25.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.285.

— STATUTES

In the year two thousand six, on the fifteenth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LE PREMIER MANAGEMENT S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.877, having a share capital of EUR 12,500.-;

represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on December 13, 2006, and

MARCHING STAR LIMITED, a limited company existing under the laws of Ireland, having its registered office at The Mews, 10 Pembroke Place, Dublin 2, registered with the commercial register of Dublin under number 154712;

represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, prenamed, by virtue of a proxy given in Dublin, on December 13, 2006,

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a société en commandite par actions, which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed among LE PREMIER MANAGEMENT S.à r.l., sole general partner (associé commandité) who is also the manager of the Company (the Managing Shareholder) and the holders of ordinary shares (the Limited Shareholders, and collectively with the Managing Shareholder, the Shareholders), a société en commandite par actions under the name LE PREMIER INVESTMENT III S.C.A. (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Managing Shareholder. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Managing Shareholder. Where the Managing Shareholder determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in its sole discretion and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the Shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting any of the Shareholders. In case of death, incapacity or inability of the Managing Shareholder, article 112 of the Law shall apply.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's subscribed share capital is set at thirty-one thousand one euro and twenty-five cents (EUR 31,001.25) consisting of one (1) management share and twenty-four thousand eight hundred (24,800) ordinary shares, all in registered form with a par value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) each, subscribed and fully paid-up.

5.2. The Managing Shareholder shall be authorized for a period of 5 (five years) starting on the date of the incorporation of the Company:

(i) to increase the corporate capital of the Company, in one or several times, from thirty-one thousand one euro and twenty-five cents (EUR 31,001.25) to eight hundred thirty-one thousand one euro and twenty-five cents (EUR 831,001.25) by the creation and issuance of six hundred forty thousand (640,000) ordinary shares;

(ii) to determine, the moment and place of the issue of these shares;

(iii) to limit or withdraw the Shareholders' preferential subscription rights in respect of such issue(s) of shares and to issue such shares to such person(s) as the Managing Shareholder decides;

(iv) to record by way of a notarial deed each and any share capital increase effectuated within the limits of the authorised share capital and to amend article 5.1 of the Articles accordingly; and

(v) to amend the share register of the Company every time an increase of the share capital is effected within the limits of the authorised share capital.

5.3. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder who so requests.

6.3. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

6.4. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.5. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Management of the Company.

7.1. The Company shall be managed by the Managing Shareholder.

7.2. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the Shareholders or to the Supervisory Board fall within the competence of the Managing Shareholder, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

7.3. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the Managing Shareholder.

7.4. The Managing Shareholder is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more officers, or other agents who may but are not required to be shareholders, acting individually or jointly.

7.5. The Company shall be bound towards third parties by the signature of the Managing Shareholder or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 7.3 and 7.4 of these Articles and within the limits of such power.

7.6. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the Managing Shareholder or any officers of the Company is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 8. Liability.

8.1. To the extent permissible under Luxembourg law, the Managing Shareholder and other officers of the Company, as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 7.3 and 7.4 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted,

in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

8.2. The Managing Shareholder is jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent that they cannot be paid out of the assets of the Company.

IV. General meetings of shareholders

Art. 9. Powers and voting rights.

9.1. The general meeting of Shareholders properly constituted represents the entire body of Shareholders of the Company.

9.2. It cannot order, adopt, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company without the consent of the Managing Shareholder.

9.3. Resolutions of the Shareholders shall be adopted at general meetings.

9.4. Each Shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

Art. 10. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

10.1. The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

10.2. Meetings of Shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

10.3. If all the Shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

10.4. A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

10.5. Each Shareholder may also participate in any meeting of the Shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.6. Each Shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the Shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the Shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

10.7. Except as otherwise required by law or by these Articles, and subject to article 9.2, resolutions at a meeting of the Shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.

10.8. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast, subject to article 9.2 of these Articles.

10.9. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders.

V. Supervision - Annual accounts - Allocation of profits

Art. 11. Supervisory Board.

11.1. The supervision of the Company including particularly its books and accounts shall be entrusted to a supervisory board comprising at least three members (the Supervisory Board) who need not be shareholders. The members of the Supervisory Board shall be appointed by the general meeting of Shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. They will be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

11.2. The Supervisory Board must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary.

11.3. The Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by the Law.

11.4. The Supervisory Board shall be consulted by the Managing Shareholder on such matters as the Managing Shareholder may determine and it shall authorise any actions of the Managing Shareholder that may, pursuant to the Law or these Articles, exceed the powers of the Managing Shareholder.

11.5. The Supervisory Board shall meet upon call by the Managing Shareholder or by any of its members.

11.6. Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Supervisory Board.

11.7. No such written notice is required if all members of the Supervisory Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the Supervisory Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

11.8. Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another member as his proxy. A member may also appoint another member as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

11.9. The Supervisory Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Supervisory Board are validly taken by a majority of the votes cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by all the members present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

11.10. Any member may participate in any meeting of the Supervisory Board by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.11. Circular resolutions signed by all the members of the Supervisory Board shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original, or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

11.12. The members of the Supervisory Board assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.13. To the extent permissible under Luxembourg law, the members of the Supervisory Board shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been members of the Supervisory Board, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which they may be entitled.

Art. 12. Accounting Year and annual general meeting.

12.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

12.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Managing Shareholder must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the manager (s), and auditor(s) of the Company.

12.3. The Managing Shareholder shall, one month before the annual general meeting of Shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the Supervisory Board of the Company who must prepare a report setting forth its proposals.

12.4. The annual general meeting of the Shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

12.5. The annual general meeting of the Shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Managing Shareholder, exceptional circumstances so require.

Art. 13. Allocation of profits.

13.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

13.2. The general meeting of Shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes will best suit the corporate purpose and policy.

13.3. Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Managing Shareholder, in accordance with the decision of the general meeting of Shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Managing Shareholder.

13.4. The Managing Shareholder may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of Shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Shareholders or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

14.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Shareholders in proportion to the shares held by each Shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the Shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2007.

The first annual general meeting shall be held in 2008.

Subscription - Payment

Thereupon,

LE PREMIER MANAGEMENT S.à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for one (1) management share in registered form, with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25), and to fully pay it up by way of a contribution in cash amounting to one euro and twenty-five cents (EUR 1.25).

MARCHING STAR LIMITED, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for twenty-four thousand eight hundred (24,800) ordinary shares in registered form, with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to thirty-one thousand euro (EUR 31,000).

The amount of thirty-one thousand one euro and twenty-five cents (EUR 31,001.25) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand nine hundred euro.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board of the Company for a period of six years as from the date hereof:

(i) Mr Roeland P. Pels, born on the 28 of August 1949 at Hilversum (Pays Bas), lawyer, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

(ii) Mr Bart Zech, born on the 5 of September 1969 at Putten (Pays Bas), lawyer, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; and

(iii) Mr Patrice Gallasin, born on the 9 of December 1970 at Villers-semeuses (France), lawyer, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Luxembourg.

Ont comparu:

LE PREMIER MANAGEMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.877, ayant un capital social de EUR 12.500,-;

représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, demeurant à Schouweiler, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 13 décembre 2006, et

MARCHING STAR LIMITED, une société à responsabilité limitée, existant sous les lois d'Irlande, ayant son siège social à The Mews, 10 Pembroke Place, Dublin 2, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dublin sous le numéro 154712;

représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dublin, le 13 décembre 2006,

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société en commandite par actions qui est ainsi constituée:

I. Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé entre LE PREMIER MANAGEMENT S.à r.l., l'associé commandité unique qui est également le gérant de la Société (l'Associé-Gérant-Commandité) et les détenteurs d'actions ordinaires (les Associés Commanditaires, et ensemble avec l'Associé-Gérant-Commandité, les Associés) une société en commandite par actions sous la dénomination de LE PREMIER INVESTMENT III S.C.A. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par une résolution de l'Associé-Gérant-Commandité. Le siège social peut par ailleurs être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des Associés délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Associé-Gérant-Commandité. Au cas où l'Associé-Gérant-Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, malgré ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée illimitée.

4.2. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Associés de la Société délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un des Associés. En cas de décès, d'incapacité ou d'empêchement de l'Associé-Gérant-Commandité, l'article 112 de la Loi s'appliquera.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille un euros et vingt-cinq centimes (EUR 31.001,25) représenté par 1 action de commandité et vingt-quatre mille huit cent (24.800) actions ordinaires, toutes sous forme nominatives, d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq centimes) chacune, souscrites et entièrement libérées.

5.2. L'Associé-Gérant-Commandité est autorisé pendant une période de 5 (cinq) ans à partir de la date de constitution de la Société à :

(i) augmenter le capital social de la Société, à une ou plusieurs reprises, de trente et un mille un euros et vingt-cinq centimes (EUR 31.001,25) à huit cent trente et un mille un euros et vingt-cinq centimes (EUR 831.001,25) par la création et l'émission de six cent quarante mille (640.000) actions ordinaires de la Société;

(ii) déterminer le moment et le lieu de l'émission de ces actions;

(iii) limiter ou suspendre les droits de souscription préférentielle des Associés relatifs à cette ou ces émission(s) d'actions ordinaires et émettre ces actions aux personnes désignées par l'Associé-Gérant-Commandité;

(iv) enregistrer par un acte notarié toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, et de modifier l'article 5.1. des Statuts en conséquence; et

(v) modifier le registre des actions de la Société chaque fois qu'une augmentation de capital est effectuée dans les limites du capital autorisé.

5.3. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront des actions nominatives.

6.2. Un registre des associés sera maintenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi, et il peut être consulté par chaque Associé qui le désire.

6.3. Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des associés, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leur mandataire respectif. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.4. Chaque action confère à son détenteur une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des actions existantes.

6.5. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Gestion de la Société.

7.1. La Société est administrée par l'Associé-Gérant-Commandité.

7.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux Associés ou au Conseil de Surveillance seront de la compétence de l'Associé-Gérant-Commandité qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

7.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par l'Associé-Gérant-Commandité.

7.4. L'Associé-Gérant-Commandité est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs fondés de pouvoir ou autres agents, associés ou non, agissant individuellement ou conjointement.

7.5. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Associé-Gérant-Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 7.3. et 7.4. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

7.6. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou personne ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Associé-Gérant-Commandité ou autres fondés de pouvoir de la Société a un intérêt dans la transaction, ou est un directeur, associé, agent ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 8. Responsabilité.

8.1. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, l'Associé-Gérant-Commandité et les autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 7.3. et 7.4. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont peuvent jouir ces personnes.

8.2. L'Associé-Gérant-Commandité est conjointement et solidairement responsable des dettes de la Société dans la mesure où celles-ci ne peuvent pas être couvertes par les actifs de la Société.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 9. Pouvoirs et droits de vote.

9.1. L'assemblée générale des Associés régulièrement constituée représente l'organe entier des Associés de la Société.

9.2. Elle ne peut ordonner, adopter, exécuter ou ratifier des actes relatifs à des opérations de la Société sans l'accord de l'Associé-Gérant-Commandité.

9.3. Les résolutions des Associés sont adoptées aux assemblées générales.

9.4. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.

Art. 10 Convocation, quorum, majorité et procédure de vote.

10.1. Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des Associés de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts.

10.2. Les assemblées des Associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

10.3. Si tous les Associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des Associés de la Société et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

10.4. Un Associé peut prendre part aux assemblées générales des Associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (qui n'a pas besoin d'être un associé) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

10.5. Chaque associé peut également participer à toute assemblée des Associés de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite assemblée.

10.6. Chaque Associé peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux Associés de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les Associés par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

10.7. Sans préjudices des dispositions contraires prévues par la Loi ou les présents Statuts, et sous réserve de l'article 9.2, les résolutions à une assemblée des Associés de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Associés présents ou représentés et votants, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

10.8. Une assemblée générale extraordinaire des associés convoquée aux fins de modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées sous réserve de l'article 9.2. des présents Statuts.

10.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses Associés ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des Associés et propriétaires d'obligations.

V. Supervision - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 11. Conseil de Surveillance.

11.1. La supervision de la Société comprenant en particulier ses livres et comptes sera confiée à un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (le Conseil de Surveillance) qui n'ont pas besoin d'être associés. Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par l'assemblée générale des Associés de la Société qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Ils seront élus pour une durée maximale de six ans et seront rééligibles.

11.2. Le Conseil de Surveillance devra nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire.

11.3. Le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tels que prévus par la Loi.

11.4. Le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Associé-Gérant-Commandité sur toutes les questions que l'Associé-Commandité déterminera, et il pourra autoriser les initiatives de l'Associé-Gérant-Commandité qui, selon la Loi ou les présents Statuts, dépassent les pouvoirs de l'Associé-Gérant-Commandité.

11.5. Le Conseil de Surveillance est convoqué par l'Associé-Gérant-Commandité ou par un de ses membres.

11.6. Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date fixée de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite réunion du Conseil de Surveillance.

11.7. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Surveillance de la Société soit en original, soit par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Surveillance.

11.8. Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre membre comme son mandataire. Un membre peut également nommer un autre membre comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

11.9. Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix exprimées. Si à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du Conseil de Surveillance seront consignées en procès-verbaux, signés par tous les membres présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

11.10. Tout membre peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite réunion.

11.11. Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Surveillance seront valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et, envoyées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

11.12. Les membres du Conseil de Surveillance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.13. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les membres du Conseil de Surveillance seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de membre du Conseil de Surveillance, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ils peuvent jouir.

Art. 12 Exercice social et assemblée générale annuelle.

12.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, à la fin de l'exercice, l'Associé-Gérant-Commandité dresse le bilan et le compte de profits et pertes de la Société ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants et commissaires aux comptes de la Société.

12.3. L'Associé-Gérant-Commandité devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des Associés, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au Conseil de Surveillance de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses propositions.

12.4. L'assemblée générale annuelle des Associés de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans l'avis de convocation, le troisième lundi de juin de chaque année à 10h00 a.m. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

12.5. L'assemblée générale annuelle des Associés de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'Associé-Gérant-Commandité considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 13. Affectation des bénéfices.

13.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit, selon l'article 5 des Statuts.

13.2. L'assemblée générale des Associés de la Société décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportun au regard des objectifs et de la politique de la Société.

13.3. Les dividendes seront distribués au moment et au lieu fixés par l'Associé-Gérant-Commandité conformément à la décision de l'assemblée générale des Associés. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'Associé-Gérant-Commandité.

13.4. L'Associé-Gérant-Commandité peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Associés, nommés par une résolution de l'assemblée générale des Associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des Associés de la Société, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

14.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque Associé dans la Société.

VI. Disposition générale

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les Associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Sur ces faits,

LE PREMIER MANAGEMENT S.à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) action de commandité sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq centimes (EUR 1,25), et de la libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de un euro vingt-cinq centimes (EUR 1,25).

MARCHING STAR LIMITED, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt-quatre mille huit cent (24.800) actions ordinaires sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-).

Le montant de trente et un mille un euros et vingt-cinq centimes (EUR 31.001,25) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille neuf cents euros.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les Associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance de la Société pour une durée de six ans à compter de la date des présentes:

(i) M. Roeland P. Pels, né le 28 août 1949 à Hilversum (Pays-Bas), juriste, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

(ii) M. Bart Zech, né le 5 septembre 1969 à Putten (Pays-Bas), juriste, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; et

(iii) M. Patrice Gallasin, né le 9 décembre 1970 à Villers-sembleuses (France), juriste, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: S. Wolter-Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 décembre 2006, vol. 440, fol. 42, case 11. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007015327/242/589.

(070006890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

E. Miroglio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 49.597.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007014318/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03173. - Reçu 46 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Jeanfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 59.911.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007014319/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03176. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Green No. 3 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.226.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GREEN No. 3 HOLDING S.à r.l.

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Gérant

M. Bogers

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007014320/1084/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02741. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Monarch Beach Capital Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.224.

Le bilan au 31 mars 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MONARCH BEACH CAPITAL HOLDINGS S.à r.l.

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Gérant

M. Bogers

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007014322/1084/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02756. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Telles Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.292.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the first of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

here represented by Ton Zwart and Fabrice Geimer, both with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name TELLES HOLDING S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty-five Euro (125.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by one manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le premier décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

ici représentée par Ton Zwart et Fabrice Geimer, tous les deux demeurant professionnellement à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination TELLES HOLDING S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Zwart, F. Geimer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 décembre 2006, vol. 440, fol. 11, case 4. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007015324/242/294.

(070006964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Green No. 3 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 98.226.

Le bilan au 31 mars 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GREEN No. 3 HOLDING S.à r.l.
EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Gérant

M. Bogers

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007014321/1084/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02745. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070006042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Monarch Beach Capital Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 98.224.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MONARCH BEACH CAPITAL HOLDINGS S.à r.l.
EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Gérant

M. Bogers

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007014323/1084/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02763. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070006045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Monarch Beach Capital Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 98.225.

Le bilan au 31 mars 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MONARCH BEACH CAPITAL GROUP S.à r.l.
EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Gérant

M. Bogers

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007014325/1084/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02778. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070006048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Lehman Brothers Helsinki Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.500.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R.C.S. Luxembourg B 88.251.

Le bilan au 30 novembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Pour *LEHMAN BROTHERS HELSINKI HOLDINGS S.à r.l.*
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007014357/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02245. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Lehman Brothers Captain No 1 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 34.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 109.684.

Le bilan au 30 novembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Pour *LEHMAN BROTHERS CAPTAIN No 1 LUXEMBOURG S.à r.l.*
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007014358/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02272. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Swiss Life Immo-Arlon, Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Luxembourg, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 84.344.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007014393/1252/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04553. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

CS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.383.

Le bilan pour la période du 7 juin 2004 (date de constitution) au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007014392/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03236. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Charme, Décor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 170A, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 56.797.

L'an deux mille six, le onze décembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- La société anonyme holding LEIKA-INVEST HOLDING S.A., avec siège social à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade,

Ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à Siebenaler,

2.- Madame Michèle Hurt, commerçante, demeurant à L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

a.- La société à responsabilité limitée CHARME, DECOR, S.à r.l., avec siège social à L-1220 Luxembourg, 170A, rue de Beggen, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Paul Frieders, de résidence à Luxembourg, en date du 30 octobre 1996, publié au Mémorial C numéro 31 du 27 janvier 1997 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2002 (conversion du capital en euros) dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 1294 du 6 septembre 2002.

b.- Le capital social s'élève à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune et il est actuellement réparti comme suit:

	Parts sociales
- LEIKA-INVEST HOLDING S.A, sub 1, dix parts sociales	10
- Madame Michèle Hurt, sub 2, quatre-vingt-dix parts sociales	90
Total: cent parts sociales	100.

Sur ce, la société LEIKA-INVEST HOLDING représentée comme dit ci-avant, a déclaré céder toutes ses parts sociales, soit dix (10) à Madame Michèle Hurt, préqualifiée, ici présente et ce acceptant, pour et moyennant le prix de mille deux cent quarante euros (EUR 1.240,-), payé antérieurement aux présentes et hors la présence du notaire, ce dont bonne et valable quittance.

La cessionnaire est propriétaire des parts cédées dès ce jour et elle en aura la jouissance et sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Acceptation

Madame Michèle Hurt, agissant en sa qualité de gérant unique de la société, consent à la cession de parts ci-avant mentionnée, conformément à l'article 1690 du Code Civil, tant en nom personnel qu'au nom et pour compte de la société et la tient pour valablement signifiée à la société et à elle-même.

Ensuite, Madame Michèle Hurt représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris la résolution suivante:

Unique résolution

En conséquence de ce qui précède, l'article 6 des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

«Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Ces parts sociales ont toutes été souscrites par l'associée unique, Madame Michèle Hurt.»

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: P. Müller, M. Hurt, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 14 décembre 2006, vol. 440, fol. 26, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 décembre 2006.

U. Tholl.

Référence de publication: 2007015178/232/54.

(070006989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.